



Montreuil, le 2 décembre 2015

Mme Najat VALLAUD BELKACEM
Ministre de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
110 rue de Grenelle
75700 PARIS SP

REF. 096-15

Madame la Ministre,

Les attentats perpétrés le vendredi 13 novembre sont une tragédie qui concerne chacune et chacun d'entre nous. De nombreux collègues, des salariés et des adhérents d'organisations syndicales, sont au nombre des victimes.

La mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agents des services publics a été essentielle pour porter assistance aux concitoyens qui ont été touchés par ce drame.

Dans le contexte présent, pour nos organisations, la permanence de l'action syndicale ne doit pas être remise en cause : les rendez-vous revendicatifs, les mobilisations programmées et les réunions syndicales doivent avoir lieu en prenant en compte les modalités permettant d'assurer la sécurité des salariés.

Le renforcement de la sécurité des citoyens ne doit pas être un frein à l'expression revendicative et au mouvement social. L'activité syndicale est inséparable du combat pour la démocratie.

Madame la ministre, nos fédérations vous demandent instamment de veiller à ce qu'aucune restriction du droit syndical ne soit mise en œuvre dans le périmètre de votre ministère.

A cet effet, nous demandons qu'une note de service soit diffusée à l'ensemble des établissements relevant du MENESR.

Nous vous prions d'agréer Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour les organisations syndicales
Hervé BASIRE, Secrétaire Général de la FERC



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43
Internet : www.ferc.cgt.fr - E-mail : ferc@cgt.fr